

Le GALOP ROMAIN – LE PETIT GALOP

Règlement de course

ORGANISATION

L'association **Les Chemins de Villette** organise le **1er mai 2026** à VILLETTE DE VIENNE, la 28^{ème} édition du **GALOP ROMAIN et de son Petit Galop**, courses inscrites au calendrier de la CDCR 38(*).

PARCOURS

- Le Galop Romain est ouvert à tous, licenciés ou non. Il est constitué d'une boucle de 16 km
- Le Petit Galop : Petite boucle de 9,5 km (à l'intérieur de la grande)
- Un ravitaillement est prévu au même endroit pour les 2 courses

LIEU ET HORAIRE DE DEPART

Départ au parking de la salle polyvalente de Villette de Vienne (38200) – Préinscriptions sur internet (voir site Galop Romain)

Les inscriptions le jour même seront enregistrées de **7h30 à 8h45** maximum pour les 2 courses.

- Départ du 16km à 9h
- Départ du 9,5km à 9h20

INSCRIPTIONS GALOPIN (avec le sou des Écoles) : Sur place à partir de 10h – Gratuit

Renseignements : galopin@legalopromain.org

- Le Galopin (jusqu'à 12 ans) – départ 11h

Participants :

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, selon la réglementation FFA à savoir :

- Pour le Galop Romain 16km : Catégorie Junior minimum
- Pour le Petit Galop 9,5km : Catégorie Cadet minimum

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé. Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

INSCRIPTIONS Galop Romain – Nombre de participants limité à 499 pour les 2 courses

- Par courrier jusqu'au **29 avril 2026** Adressé à : – **Les Chemins de Villette
Le GALOP ROMAIN
284 rue de la Forge
38200 Villette de Vienne**

- **Sur place 1h30 heure avant le départ et jusqu'à 8h45**

Frais d'inscription : 10 € en pré-inscription et 11 € le jour de la course pour le 9,5km ; **16 € en pré-inscription et 17 € le jour de la course** pour le 16 km). Le chèque sera libellé à LES CHEMINS DE VILLETTE et joint au bulletin d'inscription.

Un service d'inscriptions en ligne avec dépôt PPS est accessible via notre site.

Renseignements : contact@legalopromain.org

Dossards : Les dossards seront à retirer le jour de l'épreuve (jusqu'à 1/4 heure avant le départ) sur le lieu du départ. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire il est susceptible de disqualification.

Classement

Il sera établi un classement général (SCRATCH) et un classement individuel par catégorie spécifique (cadet, juniors, seniors et masters hommes et femmes) pour le Trail 16Km et le 9,5Km. Le premier de chaque catégorie est récompensé, sans cumul.

Les Catégories d'âge 2026

(valable jusqu'au 31 août 2026, ces catégories changeront le 1er septembre 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

Licences et PPS :

Licences acceptées : licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées

Attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Pass Prévention Santé** (ou « **PPS** ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir moins d'un an le jour de la manifestation.

Pour les mineur, fournir l'attestation valable uniquement pour la course délivrée après avoir rempli le questionnaire de santé sur le site <https://pps.athle.fr/>

ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

Les organisateurs dégagent leur responsabilité en cas d'accident ou dommages corporels. Il est recommandé de souscrire une assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du sport peut vous exposer (article L.331-4 du code du sport).

Sécurité Les participants s'engagent à parcourir la distance à pied et par l'itinéraire prévu par les organisateurs, ainsi qu'à respecter le code de la route. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Tout concurrent cédant son dossard à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. La sécurité routière est assurée par des signaleurs tout au long du parcours, le soutien sanitaire se fera par des secouristes.

Droit d'Images : Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Galop Romain et au Petit Galop, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 2 ans.

Loi Informatique et liberté : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Force majeure : En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Annulation : L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

L'engagement d'un participant à une des épreuves du Galop Romain implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.

Site internet : www.legalopromain.org